

- L'EFFICACITE DES MESURES ENVISAGEES DOIT FAIRE L'OBJET D'UN EXAMEN EQUILIBRE ET SERIEUX.
- LORSQUE NOUS ENTRETENONS DE BONNES RELATIONS AVEC UN ETAT, DES DISCUSSIONS PRIVEES ET SANS TAPAGE CONTRIBUERONT SANS DOUTE DAVANTAGE A RESOUDRE LES CAS EN LITIGE ET, PARTANT, A CREER UN CLIMAT PROPICE A LA SOLUTION DES PROBLEMES QUI PREOCCUPENT LES CANADIENS.
- LORSQUE LES RELATIONS NE SONT PAS TRES BONNES ET QUE LA CAUSE DES DROITS DE L'HOMME PIETINE, IL PEUT S'AYERER NECESSAIRE DE LANCER LE DEBAT SUR LA PLACE PUBLIQUE, MEME SI LA PRESSION DE L'OPINION RISQUE AUTANT DE DURCIR LES POSITIONS QUE DE RAPPROCHER LES ESPRITS.
- LA DIFFERENCE ENTRE DIPLOMATIE "PUBLIQUE" ET "PRIVEE" N'EST PAS TOUJOURS BIEN COMPRISE DES CANADIENS.
- PAR EXEMPLE, L'APPUI PUBLIC DONT JOUISSENT LES DISSIDENTS D'UNION SOVIETIQUE SERT LEUR CAUSE, PARCE QUE LA PUBLICITE QUI EN DECOULE EMPECHE LES AUTORITES SOVIETIQUES DE PRENDRE A LEUR ENDROIT DES MESURES ENCORE PLUS REPRESSIVES.
- D'AILLEURS, LE MOIS DERNIER, IL A ETE DECIDE DE TRANSMETTRE AU GOUVERNEMENT DE L'UNION SOVIETIQUE LA DECEPTION ET LA VIVE PREOCCUPATION DU PEUPLE CANADIEN DEVANT L'ARRESTATION DE CERTAINS CITOYENS SOVIETIQUES EMINENTS QUI S'ETAIENT PRONONCES SUR LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME.
- DE MEME, J'AI MENTIONNE L'AUTRE JOUR DEVANT LA CHAMBRE DES COMMUNES LE TRISTE CLIMAT QUI REGNE ACTUELLEMENT EN OUGANDA A CE CHAPITRE. LE GOUVERNEMENT DE L'OUGANDA A ETE MIS AU COURANT SANS DETOUR DE NOS INQUIETUDES A CET EGARD. LE CANADA S'EST EGALEMENT CLAIREMENT EXPRIME A CE SUJET LORS DE LA DERNIERE SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME. POUR CE QUI EST DE L'OUGANDA, PERMETTEZ-MOI DE DIRE CECI. IL NE FAIT AUCUN DOUTE QUE LE GOUVERNEMENT OUGANDAIS FAIT ASSASSINER SYSTEMATIQUEMENT TOUS CEUX EN QUI IL VOIT DES OPPOSANTS. ET POURTANT, LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE NE BOUGE PAS. CERTES, LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME ETAIT DISPOSEE A EXPRIMER LONGUEMENT SA "PROFONDE INDIGNATION" DEVANT LES EVENEMENTS AU CHILI LORS DE LA SESSION D'OUVERTURE, MAIS ELLE N'ETAIT PAS PRETE A ENONCER LA PLUS PETITE CRITIQUE DE LA SITUATION EN OUGANDA. LA DELEGATION CANADIENNE A PRESENTE UNE RESOLUTION PRIANT LES AUTORITES OUGANDAISES D'ACCEPTER UNE ENQUETE INTERNATIONALE IMPARTIALE. CETTE REQUETE RAISONNABLE S'INSCRIT NON SEULEMENT DANS LA LIGNE D'ACTION TRADITIONNELLE DU CANADA, MAIS AUSSI DANS LE CADRE ETABLI DE LA PRATIQUE INTERNATIONALE, QUI PREVOIT LE RESPECT DE LA SOUVERAINETE NATIONALE. CEPENDANT NOTRE PROPOSITION A RENCONTRE UNE TELLE OPPOSITION QUE NOUS NOUS SOMMES TROUVES DANS L'OBLIGATION DE LA RETIRER SANS LA METTRE AUX